

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu

Séance du 17 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 octobre

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 11 octobre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de monsieur Michel Cudet, Maire,

**PRESENTS** : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, Jacqueline AYMOZ, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Dominique GOVAERTS, Richard MEYER, Nadine ROUX.

**POUVOIRS** : Anthony MAHE a donné pouvoir à Marie-Cécile CHOLLAT-RAT  
Marielle BRUNET a donné pouvoir à Jacqueline AYMOZ  
Adrien CHOLLAT a donné pouvoir à Nicole BRESTAZ

**SECRETAIRE** : Jacqueline AYMOZ

En exercice : 17      Présents : 11      Votants : 14

### COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

### INFORMATIONS GENERALES

Ces 5 dernières semaines ont été relativement calmes ; toutes les manifestations prévues se sont déroulées à la satisfaction de tous.

Une ombre toutefois : nous sommes confrontés de manière récurrente à des incivilités et dégradations matérielles de la part d'un groupe de jeunes qui exaspèrent tout le monde, élus comme associations. Nous disposons des noms d'une partie du groupe, dont certains déjà connus. Nous allons déposer plainte tout en informant les parents concernés. Au-delà de sa pénibilité, cette affaire devient dispendieuse.

Dans un autre registre, la réfection de la charpente et de la toiture du bâtiment ex-Casino est bien avancée. L'exécution est de qualité, propre, le responsable de l'entreprise est un compagnon d'origine alsacienne, ce qui est une double garantie de travail exécuté dans les règles de l'art.

Le projet de construction de la Maison France Services, ex-MSAP, prend forme. Les besoins de services de proximité se précisent et son emplacement se confirme sur le terrain communal situé en face de Valdaine Chapiteaux à Plampalais. A noter que les bénévoles de la bibliothèque ne sont absolument pas partisans de ce choix qui éloigne, notamment, les scolaires. Ce dossier reviendra à l'ordre du jour d'ici la fin de l'année.

A titre d'information, la recomposition du conseil communautaire pour une répartition nouvelle des sièges des conseillers pour la prochaine mandature n'a pas abouti.

En ce qui concerne le référendum d'initiatives partagées, RIP, un de nos administrés nous a interpellés à propos de sa mise en œuvre, dans le cadre du dossier de la mise en vente d'Aéroports De Paris. Chaque électeur est en droit de faire une démarche à titre personnel suivant les consignes explicitées par l'état. Cependant, les communes peuvent s'impliquer dans le processus, après en avoir avisé le service des élections de l'état. Votre avis sur ce sujet est demandé. Doit-on élargir l'information en termes de communication aux administrés ?

En fin de conseil, vous serapprésenté le recueil constitué par l'arrière-petit-fils d'André Bonnin, déporté résistant, mort dans le transport vers Dachau. Vous aurez à vous prononcer sur la possibilité d'accrocher son portrait en Mairie, en un point à définir si vous le décidez en considérant que cela participe de l'histoire de Saint Geoire en Valdaine.

Il est demandé d'ajouter un point à l'ordre du jour au sujet de la convention du Relais Assistants Maternels 2019-2021 : accepté.

Prochains conseils municipaux : 12/12, 30/01 et 09/03 à 19h15

## POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

### ✓ Administratif

#### ✓ Association Foncière Remembrement Chirens/St Geoire en Valdaine/Massieu

L'association a été dissoute sur décision préfectorale et la répartition des terrains revenant à chaque commune doit être formalisé par un acte reconnaissant la propriété foncière des parcelles dans le domaine privé de la commune. Le cabinet notarial de St Geoire en Valdaine a préparé le document qui sera soumis à la signature de Monsieur le Maire.

### ✓ Ressources humaines

#### ✓ Instauration du Régime Indemnitaire Fonctions Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) : saisine du centre de gestion de l'Isère

Le travail sur le régime indemnitaire attribué aux agents de la commune aboutit à une proposition qui doit être soumise à l'avis du Centre de Gestion de l'Isère. La délibération d'instauration du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sera présentée au conseil municipal, pour vote, après le retour du Centre de Gestion de l'Isère.

### ✓ Finances

#### ✓ Révision de loyer Auberge

La SAS EPICURE BACCHUS & COMPAGNIE, loue un tènement immobilier, place Bonnin, à usage de bar, restaurant traditionnel, pizzeria, salon de thé et auberge.

Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 30 octobre 2020, il est proposé d'appliquer la révision de loyer portant le montant annuel à 16 273,40 € HT.

**Décision** : rejeté avec 7 voix contre et 1 abstention

Mme Dominique GOVAERTS quitte la séance

#### ✓ Révision de loyer Sté FLUOO

La société FLUOO loue un local à usage professionnel appartenant à la commune. Il est prévu de réviser annuellement, le montant du loyer qui est actuellement de 714,72 € HT par mois.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, il est proposé d'appliquer la révision de loyer portant le montant mensuel à 734,50 €

**Décision** : rejeté avec 7 voix contre et 1 abstention

## POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

### ✓ Commission Urbanisme du 15 octobre 2019

### CERTIFICATS D'URBANISME

#### **CUb 38 386 19 20046 – réceptionné le 21 août 2019**

Demandeur : Cindy Boulen

Adresse du terrain : Champ Morel

**Objet : construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 544 – AL 551

Zonage : Ubb1 et Ubb2

**Instruction en cours**

#### **CUa 38 386 19 20047 – réceptionné le 3 septembre 2019**

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : chemin de l'Etergne

**Objet : donation Melquiond**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 279

Zonage : Ub

**CUa 38 386 19 20048 – réceptionné le 12 septembre 2019**

Demandeur : M<sup>e</sup> Dominique Jacquot

Adresse du terrain : chemin de l'Etergne

**Objet : donation Chollat-Namy**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 54 – AW 217

Zonage :

AW 54 = A, Ab et Aa

AW 217 = A

**CUa 38 386 19 20049 – réceptionné le 16 septembre 2019**

Demandeur : M<sup>e</sup> Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : Les Communaux

**Objet : vente Bonnet/Georges**

Section (s) / Parcelle (s) : AB 214

Zonage : Nh

**CUa 38 386 19 20050 – réceptionné le 27 septembre 2019**

Demandeur : Selarl Grenoble

Adresse du terrain : route du Paris

**Objet : vente Nigro / Alvares**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 189 – AL 190 – AL 193 – AL 362

Zonage :

AL 189 = Ub

AL 193 = Ub

AL 190 = Ab1

AL 362 = Ub

**CUa 38 386 19 20051 – réceptionné le 27 septembre 2019**

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Grand Champ

**Objet : vente Tissot / Siaga**

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 19

Zonage : As

**CUa 38 386 19 20052 – réceptionné le 27 septembre 2019**

Demandeur : Kinaxia

Adresse du terrain : Champet

**Objet :**

Section (s) / Parcelle (s) : AH 122 – AH 124 – AH 166

Zonage :

AH 122 = Uab2

AH 166 = Uab2 et Uaa

AH 124 = Uab2 et Uaa

**CUa 38 386 19 20053 – réceptionné le 11 octobre 2019**

Demandeur : M<sup>e</sup> Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : route de Velanne

**Objet : vente Tirard / Mazzilli**

Section (s) / Parcelle (s) : AD 389

Zonage : Ab2

**CUa 38 386 19 20054 – réceptionné le 14 octobre 2019**

Demandeur : M<sup>e</sup> Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : route des Egarrières

**Objet : vente Valette / Berr**

Section (s) / Parcelle (s) : AB 16 – AB 17

Zonage :

AB 16 = Ne

AB 17 = Ne, Neb1 et Nea

**DECLARATIONS PREALABLES**

**DP 038 386 19 20048 – Réceptionné le 11 septembre 2019**

Demandeur : Green Planet

Adresse du terrain : route de Velanne

**Objet : panneaux photovoltaïques**

Section (s) / Parcelle (s) : AD 335

Zonage : Nh

**Avis favorable de la commission**

**DP 038 386 19 20049 – Récépissé le 4 octobre 2019**

Demandeur : Au Machon du Lavoir

Adresse du terrain : montée des Trois Pierres

**Objet : remplacement panneaux occultants**

Section (s) / Parcelle (s) : AM 180

Zonage : Uab2

**Instruction en cours**

**DP 038 386 19 20050 – Récépissé le 14 octobre 2019**

Demandeur : Stéphane Cacciato

Adresse du terrain : route des Hôpitaux

**Objet : construction abri de jardin**

Section (s) / Parcelle (s) : AX 183

Zonage : Nh

**Avis favorable avec prescriptions concernant la couleur du toit**

## PERMIS DE CONSTRUIRE

**PC 038 386 19 20005 – Récépissé le 24 juillet 2019**

Demandeur : Sabiha Rondeau-Ziane

Adresse du terrain : rue Dode de la Brunerie

**Objet : construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 229

Zonage : Ub

**Arrêté favorable délivré le 27.09.2019**

**PC 038 386 19 20006 – Récépissé le 31 juillet 2019**

Demandeur : Manon Sartori – Kévin Piat

Adresse du terrain : rue Dode de la Brunerie

**Objet : construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 208

Zonage : Ub

**Arrêté défavorable délivré le 27.09.2019**

**PC 038 386 19 20007 – Récépissé le 2 août 2019**

Demandeur : Gaec des Fayeux

Adresse du terrain : voie des Fayeux

**Objet : création d'une avancée de toiture sur une étable**

Section (s) / Parcelle (s) : AX 197

Zonage : Ab2

**Instruction en cours**

**PC 038 386 19 20008 – Récépissé le 8 octobre 2019**

Demandeur : Remi Billotti et Melody Freire

Adresse du terrain : route du Roulet

**Objet : construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 241 – AN 245

Zonage : Ub et Ubb1

**Instruction en cours**

## DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

**Office Notarial de Grenoble**

Adresse du terrain : route du Paris

Section (s) / Parcelle (s) : AL 189 – AL 190 – AL 193 – AL 362

**Pas d'exercice du droit de préemption**

✓ Site Patrimonial Remarquable

Le dossier de présentation est complet pour un passage en commission nationale avec des lettres de soutien de la part du Conseil départemental de l'Isère et de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Il est ainsi attendu une convocation pour le mois de novembre ou janvier.

## POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJET

✓ Montée des Trois Pierres

La réunion préalable à la réception des travaux a été reportée au 29/10 en raison des mauvaises conditions météorologiques le 15/10.

✓ Conseil départemental de l'Isère : demande d'aide financière pour le projet d'aménagement de sécurité de « Champet »

Le hameau de Champet est traversé par la RD 82, nommée route de Savoie en agglomération, permettant d'aller à Pont de Beauvoisin en venant du centre de Saint Geoire en Valdaine.

Un aménagement routier est existant mais la vitesse reste très excessive. Les accotements ne sont pas viabilisés pour les piétons et riverains. Les emplacements de stationnement non matérialisés.

Le projet consiste à la création de trottoirs d'une largeur variable de 2 à 3 mètres, dans le sens Pont de Beauvoisin - St Geoire en Valdaine sur une longueur d'environ 260 mètres.

Les travaux sont estimés à 132 000 € ht. L'aide sollicitée auprès du Conseil départemental de l'Isère est de l'ordre de 45 000 €.

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ Conseil départemental de l'Isère : demande d'aide financière pour le projet d'aménagement de sécurité du carrefour RD82/RD28

La RD 82 contourne le bourg de Saint Geoire en Valdaine (en agglomération) pour aller à Pont de Beauvoisin en venant de Massieu et inversement. Cette route est croisée par la RD 28 permettant de rejoindre le centre bourg ou de se rendre vers le col de mille martyrs. C'est un axe fréquenté quotidiennement par tout type de véhicules (VL, PL, vélos, deux roues, engins agricoles).

La traversée de ce carrefour nécessite un aménagement matérialisant la croisée des routes pour réduire la vitesse.

Le projet consiste en la pose de feux tricolores en maintenant les cheminements existants et de la signalisation.

Les travaux sont estimés à 60 000 € ht. L'aide sollicitée auprès du Conseil départemental de l'Isère est de l'ordre de 20 350 €.

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ Conseil départemental de l'Isère : demande d'aide financière pour la création d'un cheminement piéton route des Rieux

La route des Rieux (RD82L) est un axe routier permettant l'arrivée au centre-ville. Il dessert également de nombreuses habitations et lotissement.

Les jeunes scolarisés empruntent régulièrement cette liaison rejoignant le bourg.

L'opération consiste à créer un cheminement dérasé avec pose de balises type pole-cône sur une largeur de voirie ramenée à 6 m.

Les travaux sont estimés à 96 900 € ht. L'aide sollicitée auprès du Conseil départemental de l'Isère est de l'ordre de 32 950 €.

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ Conseil départemental de l'Isère : projet d'agglomération sur le secteur de « Choché »

Après avoir sollicité le Conseil Départemental de l'Isère sur les conditions de passage en agglomération du hameau de Choché afin de sécuriser les arrêts de bus, réduire la vitesse autorisée, le travail est en cours pour délimiter la zone d'agglomération. Le Conseil départemental de l'Isère doit donner son avis sur le projet bien que la décision dépende des pouvoirs de police du Maire.

✓ Aménagement routier de la route des mille martyrs

Une rencontre s'est déroulée le 27 septembre avec les administrés qui avaient émis des requêtes à propos de l'aménagement de sécurité. Le schéma d'amélioration a été présenté : la largeur sera reprise, le marquage déplacé et la signalisation renforcée. Un nouveau point d'étape sera réalisé dans 6 mois après usage.

## POLE SCOLAIRE – CULTURE

✓ Points d'information de la commission Culture

Une réunion a été organisée par la direction du Grand Angle au sujet de la programmation des spectacles hors les murs (délocalisés). St Geoire en Valdaine est repéré comme lieu attractif et terre d'accueil pour ces spectacles mais également comme acteur culturel important.

Le bilan de la manifestation « Ouverture exceptionnelle » s'est conclu par la volonté de poursuite d'une action intercommunale mais moins ambitieuse en 2020 du fait de la méconnaissance s des acteurs municipaux qui seront présents. Les dates retenues sont les 30-31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2020.

## INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

✓ Convention RAM.

Monsieur le Maire rappelle que le Relais Assistants Maternels (RAM) de la Valdaine est géré par la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la suite de la décision de la commune de Velanne de ne plus en assurer le suivi au 31 décembre 2018.

Le RAM est une action inscrite au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF au niveau du Pays Voironnais. Le précédent CEJ a pris fin le 31 décembre 2017 et pour le nouveau, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il reste donc 8 communes pour financer cette action : Chirens, Massieu, Saint Geoire en Valdaine, Merlas, Voissant, Saint Bueil, Saint Sulpice des Rivoires et Velanne.

Une convention de financement est à signer entre toutes les communes pour les années 2019 à 2021 afin de préciser notamment les modalités de participation financière selon la grille de répartition ci-dessous.

8 Communes	Nombre d'habitants (Pop au 1/1/2018)	En %	Nombre d'enfants (Stats CAF 2017)	En %	Clé de répartition totale en %
Chirens	2391	29,80	83	34,16	31,98
Massieu	753	9,38	31	12,76	11,07
Merlas	508	6,33	12	4,94	5,63
St Bueil	726	9,05	27	11,11	10,08
Saint Geoire en Valdaine	2446	30,48	55	22,63	26,56
St Sulpice des Rivoires	444	5,53	10	4,12	4,82
Velanne	534	6,66	15	6,17	6,41
Voissant	222	2,77	10	4,12	3,44
<b>TOTAL</b>	<b>8024</b>	<b>50,00</b>	<b>243</b>	<b>50,00</b>	<b>100,00</b>

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ Commission Economie du 3/10/2019  
Rapport de Dominique GOVAERTS

- ✓ Commission Mobilité du 9/10/2019  
Rapport de Dominique GOVAERTS
- ✓ Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme du 10/10/2019  
Rapport de Dominique GOVAERTS

✓ **CAPV – LEADER : demande de subvention pour le projet Culturel 2020.**

A la suite du projet réalisé en 2017 portant sur le patrimoine industriel, la dynamique intercommunale s'est poursuivie avec le projet « Ciné-Danse en Valdaine » en 2018 et « Ouverture exceptionnelle » en 2019.

Pour l'année 2020, les mêmes partenaires proposent l'action « Porte ouverte à toutes les fenêtres » dont la présentation vous a été faite précédemment.

Le dispositif LEADER pourrait subventionner l'évènement et il est proposé d'effectuer une demande dans ce sens pour obtenir 9 000 € en s'appuyant sur le plan de financement suivant :

**Décision** : adopté à l'unanimité